

Réglementation drastique et ressource en baisse pour les pêcheurs plaisanciers

L'Association des pêcheurs plaisanciers du Cotentin a tenu son assemblée générale dimanche dernier salle de l'Europe. Les règles strictes de pêche et la diminution du poisson étaient à l'ordre du jour.



Près de 120 personnes étaient présentes salle de l'Europe dimanche matin



Le président de l'association Bernard Corbet, à gauche du maire de Tourlaville, a présenté son rapport moral et d'activité à l'assistance, en présence des élus et officiels

Bernard Corbet, président de l'association, a souhaité la bienvenue à l'assistance, aux élus et officiels présents pour l'occasion. Parmi les sujets évoqués lors de son rapport moral, trois sujets ont retenu l'attention.

« La fédération de la pêche de plaisance n'est pas à l'origine de la demande, mais l'a acceptée pour éviter

l'instauration d'un permis de pêche, qui lui aurait été payant. La déclaration doit se faire sur un site dédié à l'opération, conforme à nos demandes, même si cela n'est pas parfait. Bien qu'elle ne soit pas obligatoire, je vous invite à répondre favorablement à la demande et de vous inscrire pour vous mettre en conformité », in-

forme le président. En France, cela concerne 2 millions de pêcheurs plaisanciers.

■ Changement de la taille minimale

« Ifremer donne des tailles minimales de reproduction sexuelle des poissons, si l'on veut garantir la ressource pour l'avenir. Je constate toutefois que seuls les plaisanciers doivent faire un effort à ce jour, alors que 2 % de la pêche concerne les professionnels, et 98 % les professionnels. Ces derniers ne sont pas d'accord et ne sont pas concernés pour le moment par les nouvelles tailles. Ils voudraient que l'on ait un permis de pêche. Ainsi, la taille du bar et du cabillaud est portée à 42 cm au lieu de 36. Je pense que c'est une bonne chose, car à 36 cm, le poisson commence à se reproduire. Encore faut-il que tout le monde soit logé à la même enseigne. L'opposition entre pêcheurs plaisanciers et professionnels est plutôt nationale, au plan local nous nous entendons bien », pré-

cise Bernard Corbet. « La fédération ne manque pas, à chaque réunion, de demander au pouvoir de tutelle l'interdiction de pêcher sur les frayères, sinon à ce rythme, le poisson aura disparu d'ici 2050 », ajoute-t-il.

■ Légère baisse des effectifs

« Nos représentants ont négocié avec les Affaires Maritimes le changement de quotas pour le cabillaud, la sole et la plie, lors d'une réunion du comité de façade Manche mer du Nord », poursuit Bernard Corbet. Quant au nombre d'adhérents de l'association, on a constaté une baisse de 7 membres en 2012, soit 520 recensés. « Je ne suis pas inquiet, certains ont vendu leur bateau, d'autres n'acceptent pas la nouvelle réglementation. Malgré cela, notre association qui existe depuis 59 ans, reste la première du département en nombre d'adhérents devant Granville. L'union faisant la force, n'hésitez pas à faire connaître notre association à vos amis pêcheurs, qu'ils

soient du bord, à pied ou embarqués », tempère le président, élu depuis 2 ans.

■ 60 ans en 2014

En 2014, pour fêter ses 60 ans, l'association accueillera le congrès de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France. « C'est une manifestation qui s'étale sur 3 ou 4 jours, il y aura plus de 200 personnes à loger, cela demandera une grosse logistique. Mais notre association est dynamique et se montera à la hauteur de l'événement. Nous serons aussi présents au salon nautique sur le port Chantereyne les 19, 20 et 21 avril », conclut-il.

Conformément aux statuts, il a été ensuite procédé à la réélection du tiers sortant du bureau. À noter un seul démissionnaire : Jean-Claude Alloatti. À l'issue de la séance, les membres de l'assemblée ont partagé le verre de l'amitié.

Associations des pêcheurs plaisanciers du Cotentin, 13, rue Gustave-Flaubert, 50120 Equeurdreville-Hainneville, tél. 02.33.53.29.66.

Les Pompiers humanitaires organisent un vide-greniers

Dimanche 7 avril, dès 7 heures, un vide grenier est organisé sur le boulodrome de l'espace Pontmarais par les pompiers humanitaires de Normandie. Sur place : animations, buvette, saucisses frites.

Les personnes qui souhaiteraient aider pour cette manifestation sont les bienvenues. L'argent ainsi récolté servira principalement pour le projet de formation, en cours d'élaboration en faveur de la commune de Jacmel en Haïti.

2 € le mètre. Inscriptions au 06.89.16.13.33, Hugues Pichon.

Publication de mariage

Edouard Blanchard, opérateur en maintenance, domicilié à Cherbourg-Octeville, 2, Bd Félix-Amiot, résidence Le Grand Large et Aurélie Adam, laborantine, domiciliée à Cherbourg-Octeville, 2, Bd Félix-Amiot, résidence Le Grand Large et résidente, 60, rue des Marronniers.